



Ensemble le 15 décembre contre l'ordre !

NI BONNES !!
NI NONNES !!
NI CONNES !!
NI ORDRES !!

Depuis début septembre, les infirmier-es, dans leur immense majorité résistent et refusent l'ordre infirmier que le gouvernement a décidé de leur imposer. Très peu de dossiers ont été retournés au conseil national de ordre infirmier (CNOI), malgré les pressions de l'ordre, du Ministère et parfois des directions d'établissements.

Alors que l'Ordre ne cesse de communiquer sur le mode « nous représentons la loi, tous ceux qui refusent de se plier à nos consignes sont hors la loi », il agit hors la loi.

A ce jour, l'Ordre National Infirmier est dans l'illégalité

- Il organise l'inscription au tableau de l'ordre au niveau **national** alors que les textes prévoient une inscription au niveau **départemental**.
- Il exige le paiement de la cotisation avec l'inscription alors que le Conseil départemental de l'ordre infirmier doit en principe accuser réception de la « demande d'inscription » dans un délai d'1 mois afin de vérifier différents critères. Logiquement la cotisation ne s'impose que quand l'inscription demandée est acceptée...

L'ONI est illégitime puisque les infirmier-es n'en veulent pas, il ne les représente pas!

Il faut continuer l'action jusqu'à l'abrogation :

Nous nous opposons à un ordre

Non représentatif de la profession (moins de 13% de votants, IDE libéraux compris, aux élections d'avril 2008) ;

Illégal car la présidente, comme nombre d'élus, est un cadre. Or le tribunal de Toulouse a jugé le fait que les cadres kiné, disposant d'un statut différent, ne doivent pas cotiser et ne peuvent donc être élus. Ce jugement doit s'appliquer pour l'ordre infirmier ;

Inutile, aussi bien au respect de la déontologie (déjà définie dans le code de la Santé Publique), qu'à la représentation des personnels (les syndicats, non corporatistes, sont là pour ça) ;

Dangereux : maillon supplémentaire de répression (procédure disciplinaire dans laquelle les représentants syndicaux ne pourront pas défendre le salarié).

NE REMPLISSEZ PAS LE DOSSIER
NE VOUS INSCRIVEZ PAS
NE PAYEZ PAS POUR TRAVAILLER

**Nous sommes plus de 500 000 agents concernés,
Nous avons donc la force du nombre pour résister
Même à zéro euro, refusons l'ordre**

Dans le cadre de la semaine du « désordre » appelée par l'intersyndicale nationale, nous vous invitons à participer à une nouvelle

Action unitaire départementale Le mardi 15 décembre à 15h

Place de la Tranchée
devant le siège du conseil départemental de l'ordre

- Collectez et apportez vos dossiers d'inscription, comme le 30 septembre, nous les détruirons ensemble (ils nous réchaufferont)
- Apportez des mots doux et gentils à adresser à l'ordre, que nous glisserons dans les enveloppes retours du dossier et que nous irons poster ensemble.
- Apportez vos slogans et votre bonne humeur

**Un préavis de grève est déposé afin de vous permettre d'y participer.
Vous pouvez débrayer 1h, 2h ou plus.**

Pout tout contact

SUD 06 15 08 62 22 ou 02 47 80 48
CGT 02 47 37 84 03 ou 02 47 47 37 97
FO 02 47 93 76 96 ou 02 47 47 59 49
CFTC 02 47 47 37 36 ou 06 81 42 46 98
CFDT 02 47 47 85 18 ou 02 47 36 58 52*
Snics fsu 02 47 66 52 31
UNSA 02 47 47 92 13

REFUSONS DE PAYER POUR TRAVAILLER



Si vous souhaitez recevoir régulièrement des informations sur les agissements de l'ordre, sur les actions et mobilisations des professionnels, inscrivez vous sur le réseau internet « ordre infirmier » auprès de sudsantesociaux37@gmail.com ou usdcgtsante37@orange.fr ou fogd37@yahoo.fr ou syndicat-37@sante-sociaux.cfdt.fr ou ud-37@unsa.org ou syndicat.cftc@chu-tours.fr ou m.lemiale@orange.fr